



La fermeture du chemin Roxham : une menace pour la démocratie

Montréal, le 4 avril 2023 – En cette journée nationale des droits des réfugiés, le Centre justice et foi tient à ajouter sa voix aux nombreux groupes qui ont exprimé leur préoccupation à propos de la fermeture du chemin Roxham et de l'élargissement de l'Entente sur les tiers-pays sûrs (ETPS) avec les États-Unis, entrée en vigueur le 25 mars dernier – quelques heures à peine après avoir été annoncé par le gouvernement fédéral. Cette nouvelle application de l'Entente *entre* les points d'entrée officiels au Canada ne mettra pas fin aux traversées irrégulières de la frontière canado-américaine. Elle rendra seulement ces dernières encore plus irrégulières et dangereuses, en forçant les personnes en quête de protection à emprunter des chemins plus risqués pour franchir la frontière, au péril de leur vie. De plus, l'ajout d'un délai de 14 jours avant de pouvoir déposer une demande d'asile confine les personnes à une clandestinité qui les rend encore plus vulnérables à l'exploitation de toute sorte, y compris celle de passeurs ou d'employeurs peu scrupuleux.

Ce nouveau protocole fait surtout en sorte que les personnes demandeuses d'asile seront davantage refoulées aux États-Unis, où elles risquent d'être détenues arbitrairement ou d'être déportées vers un pays qu'elles ont quitté pour fuir la persécution ou la mort, souvent après un long et périlleux voyage. Or, une abondance de preuve – présentement évaluée par la Cour suprême du Canada, qui doit juger de la constitutionnalité de l'ETPS – démontre que les États-Unis ne sont pas forcément un pays sûr pour les demandeurs et demandeuses d'asile. Il est donc aberrant que le gouvernement canadien procède à son élargissement plutôt qu'à son abolition.

Mais il est encore plus préoccupant que le gouvernement adopte de telles modifications à ladite Entente dans le plus grand secret, sans consultations publiques et sans même l'aval du Parlement.

Une telle précipitation met non seulement les personnes demandeuses d'asile à risque, elle constitue un net recul de la démocratie. Elle traduit une dérive vers une gestion répressive de la frontière. Plutôt que d'accroître les ressources vouées à l'accueil, on cède à la pression des discours démagogiques et déshumanisants qui réduisent les demandeurs et demandeuses d'asile à une dépense, lorsqu'ils ne sont pas carrément dépeints comme une nuisance ou une menace.

Démocratiser la frontière

Nous croyons, au contraire, qu'il est urgent de réfléchir collectivement à l'enjeu de plus en plus central du passage des frontières dans une perspective démocratique. Loin d'être

seulement la porte d'entrée de nos États, la frontière est le reflet de notre manière de concevoir les pourtours de la communauté politique, de qui est inclus, de qui est exclu et sur quelles bases.

Le déploiement de mesures exceptionnelles pour accélérer l'installation au pays de plus de 175 000 réfugiés ukrainiens depuis 2022 est, en ce sens, révélateur. S'il faut saluer la célérité canadienne dans sa réponse à cette grave crise humanitaire, elle doit être mise en parallèle avec la lenteur sinon la résistance à accueillir les ressortissants non européens et non blancs – en provenance d'Haïti, du Venezuela, ou de l'Amérique centrale, notamment – et à traiter leurs demandes d'asile une fois arrivées au Canada. Cette forme d'inclusion différenciée cache mal la géopolitique impériale et néocoloniale dans laquelle se projette le Canada, et qui doit pouvoir être remise en question.

Un véritable régime démocratique ne peut se soustraire au fait que les frontières sont le lieu de cristallisation d'inégalités structurelles et raciales importantes.

En ce sens, la question migratoire contemporaine recèle un potentiel politique transformateur et résolument démocratique. Car, à ses frontières, la démocratie se heurte à un paradoxe : l'égalité et la liberté individuelle de mouvement s'y confrontent à la logique étatique qui se juge souveraine dans ses politiques d'admission. Sans un constant travail de discussion critique des exclusions que produisent à leurs frontières nos sociétés dites démocratiques, c'est la démocratie elle-même qui menace constamment de s'écrouler. En somme, la démocratisation des frontières à laquelle nous appelons nécessite surtout de donner une portée instituante et effective à ce que la philosophe politique Hannah Arendt appelait le « droit d'avoir des droits », et qui s'appuie sur l'idée que l'être humain existe avant l'État. L'humain est là d'abord : la question de ses droits se pose en soi.

Le Centre justice et foi, à travers son secteur Vivre ensemble en particulier, contribue depuis maintenant 40 ans à approfondir ces réflexions éminemment politiques qui sont trop souvent laissées dans l'angle mort des débats sur les questions frontalières. Ces derniers, en effet, sont la plupart du temps accaparés soit par une vision humanitaire et administrative de la protection des personnes réfugiées, soit par des discours anxigènes qui les érigent en menace ou en problème.

Entre autres ressources, le nouveau recueil *Dépasser le régime international des frontières. L'hospitalité en actes* (2023) publié par le secteur Vivre ensemble s'impose comme une ressource de premier plan pour quiconque cherche à réfléchir ces questions dans leur globalité et leur complexité. On peut également consulter le récent dossier de la revue *Relations* « [Vivre sans statut au Québec](#) » (hiver 2022-2023) sur la réalité des personnes qui se retrouvent sans statut migratoire.

- 30 -

Pour plus de détails et demandes d'entrevue, communiquez avec **Emiliano Arpin-Simonetti**, coordonnateur des communications, Centre justice et foi / T. 514-387-2541 #234 | earpin-simonetti@cjf.qc.ca

À propos du CJF

Le Centre justice et foi (CJF) est un centre d'analyse sociale qui pose un regard critique sur les structures sociales, politiques, économiques, culturelles et religieuses. Il publie la revue *Relations* et organise différentes activités publiques. Son secteur Vivre ensemble développe une expertise sur les enjeux d'immigration, de protection des réfugiés ainsi que sur le pluralisme culturel et religieux.